

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN ET
SERVICE ADAPTÉ TAXIBUS

Modification des tarifs

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance extraordinaire du 21 novembre 2022, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, les nouveaux tarifs pour les usagers du service de transport en commun de personnes et du service de transport adapté par la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (Taxibus), tarifs qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* :

2022-11-760 MODIFICATION DES GRILLES TARIFAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (TAXIBUS)

VU les articles 48.24 et 48.41 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12) permettant au conseil municipal de fixer les différents tarifs pour le transport des usagers selon des catégories qu'il détermine et exigeant la publication et l'affichage de ces tarifs avant leur entrée en vigueur;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
et résolu à l'unanimité

DE fixer les nouveaux tarifs pour les usagers du service de transport en commun de personnes et du service de transport adapté par la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (Taxibus), à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

GRILLE TARIFAIRE EN TRANSPORT TAXIBUS 2023

Déplacement dans la même municipalité		
Description du titre de transport	Tarif régulier	Tarif réduit*
1 passage	4,50 \$	2,75 \$
10 passages	42,75 \$	25,75 \$
Passe mensuelle	115,00 \$	70,00 \$
Pénalité – absence	12,00 \$	
InterVS Valleyfield et Soulanges		
Description du titre de transport	Tarif régulier	Tarif réduit*
1 passage	8,00 \$	6,00 \$
10 passages	76,00 \$	55,00 \$
Passe mensuelle	160,00 \$	95,00 \$
Pénalité – absence	12,00 \$	

GRILLE TARIFAIRE EN TRANSPORT ADAPTÉ 2023

Déplacement dans la même municipalité		
Description du titre de transport	Tarif régulier	Tarif réduit*
1 passage	4,50 \$	2,75 \$
10 passages	42,75 \$	25,75 \$
Passe mensuelle	115,00 \$	70,00 \$
Pénalité – absence	5,00 \$	

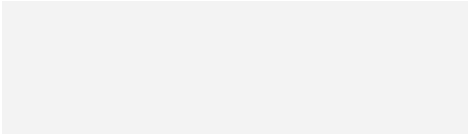
Déplacement à l'extérieur de sa municipalité, mais à l'intérieur des 8 municipalités		
Description du titre de transport	Tarif régulier	Tarif réduit*
1 passage	8,00 \$	6,00 \$
10 passages	76,00 \$	55,00 \$
Passe mensuelle	160,00 \$	95,00 \$
Pénalité – absence	5,00 \$	
Transport adapté hors territoire (Beauharnois, Châteauguay, Ormstown, Huntingdon, Rivière-Beaudette, Vaudreuil-Dorion)		
Description du titre de transport	Tarif régulier	Tarif réduit*
1 passage – Hors territoire	10,50 \$	7,50 \$
10 passages – Hors territoire	98,00 \$	70,00 \$
Passe mensuelle – Hors territoire	175,00 \$	110,00 \$
Pénalité – absence	15,00 \$	
Transport Montréal (fauteuil seulement) – 1 passage	25,00 \$	

*Tarif réduit : Étudiant et 65 ans et plus

DE confier à la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (Taxibus) le mandat de mettre en application ces grilles de tarification pour les usagers, à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12).

ADOPTÉ

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 30 novembre 2022.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe